

## Communiqué

### Pollution des sols aux dioxines: mise à jour de la page internet dédiée

En réponse à la résolution de M. Benjamin Rudaz du 9 juin 2021 adoptée par le Conseil communal suite à son interpellation urgente « Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants ? » et à celle de M. Fabrice Moscheni du 9 novembre 2021 « Dioxine à Lausanne: une crise sanitaire par amnésie? », la Municipalité s'engage à faire trimestriellement le point sur la thématique par le biais de son site internet.

Suite aux résolutions du 9 juin et du 9 novembre 2021, la Ville a décidé de faire trimestriellement le point sur la pollution des sols aux dioxines via son site internet, ceci selon l'évolution du dossier. La page internet [www.lausanne.ch/pollution-sol](http://www.lausanne.ch/pollution-sol) permettra de dresser un état des lieux de la situation et fera le focus sur une thématique donnée en fonction de l'actualité par le biais de questions-réponses. Les rubriques *rapports publiés*, *actualités municipales* et *liens utiles* seront également consultables.

La première mise à jour effectuée ce jour mentionne notamment les multiples actions entreprises par la Ville et aborde plus spécifiquement les questions en lien avec le jardinage, thématique de saison à l'heure des semis et plantations.

Les documents suivants sont mis en ligne :

- Questions-réponses pour les jardinier-ière-s ;
- Courriers d'information adressés en particulier aux établissements scolaires, centres de vie infantine (CVE) et accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS), aux jardinier-ière-s, locataires des plantages urbains et de jardins familiaux ;
- Rapport sanitaire d'Unisanté ;
- Rapport historique de l'usine d'incinération des ordures du Vallon (UIOM) ;
- Interpellations au niveau communal, cantonal et fédéral en rapport avec les dioxines ;
- Directive cantonale sur les analyses et gestion des sols et déblais pollués aux dioxines/furanes durant le chantier.

A noter que la mise à jour de cette page internet dédiée ne remplace nullement les communications ciblées adressées à la population concernée ni la publication de communiqués de presse diffusés en fonction de nouvelles connaissances sur le dossier. La ligne téléphonique cantonale 021 316 40 30 et l'adresse email [info.dioxine@vd.ch](mailto:info.dioxine@vd.ch) restent ouvertes à la population pour leurs questions sur la thématique.

Informations sur <http://www.lausanne.ch/pollution-sol>

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 6 avril 2022